REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

---

du 12 Octobre 2001

Décret n°2001-515 /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR portant intégration, nomination, titularisation à titre exceptionnel et versement de certains candidats dans les cadres des services sociaux (enseignement) ; en tête : ~~mademoiselle~~ **NTOUMBA(Honorine)**

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-272 du 02 septembre 1967, modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général (CAP-CEG), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur de CEG stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme	Observations
1-	NTOUMBA (Honorine) née le 22 décembre 1961 à Loudima	05 mars 1991	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 05 mars 1992	Anglais Français	ACC = néant
2-	LOUKIBOU (Joachim) Dominique, né le 19 juin 1962 à Brazzaville	18 avril 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 18 avril 1992	Sciences naturelles	ACC = néant
3-	DONGO (Blanchard) né le 8 mars 1961 à Madingou	10 avril 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 10 avril 1992	Sciences naturelles	ACC = néant
4-	BOUILOU-TOKOZABA Robert, né le 1er juillet 1964 à Kimbala-Boko	14 décembre 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 14 décembre 1992	Anglais Français	ACC = néant
5-	KIODI (Michel) né le 8 avril 1964 à Brazzaville	12 mars 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 12 mars 1992	Français Anglais	ACC = néant
6-	LOUKOUSSI (Albert) né vers 1960 à Jacob	12 avril 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 12 avril 1992	Sciences naturelles	ACC = néant
7-	MAKANGA (Jean Bruno) né le 5 mars 1965 à Pointe-Noire	07 janvier 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 07 janvier 1992	Mathématiques Physique	ACC = néant.
8-	GOMA (Léonide) né le 19 août 1958 à Boma	26 juin 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 26 juin 1992	Sciences naturelles	ACC = néant
9-	KIMBANGOU (Jean Hilaire) né le 11 juin 1962 à Dolisie	02 janvier 1991	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 02 janvier 1992	Histoire Géographie	ACC = néant

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1ère classe, 2ème échelon, indice 780 ACC= néant, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 4 : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au journal officiel ~~de la République du Congo~~ et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 12 Octobre 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,

Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	9
INTERESSES	9
DOSSIERS	27
SGC/BC	2/61